

DÉBAT MOUVANT SUR LA PAUVRETÉ

11 PRÉJUGÉS

PAUVROPHOBIE

**LE
FOR
UM**
BRUXELLES
CONTRE
LES
INÉGALITÉS

CNCD

11.11.11

DÉBAT MOUVANT SUR LA PAUVRETÉ

[sommaire](#)

1. La pauvreté a toujours existé, et la pauvreté existera toujours !
2. Quand on veut on peut ! Sortir de la pauvreté est une question de volonté.
3. Pas de réduction de la pauvreté sans croissance économique.
4. Les pauvres profitent du système.
5. Les pauvres ne savent pas gérer leur argent.
6. Fermons les frontières ! Le niveau de vie serait plus élevé sans les étrangers.
7. Les pauvres sont incapables de se prendre en main de manière autonome !
8. La pauvreté touche de la même façon les hommes et les femmes.
9. Tout le monde peut se retrouver à la rue.
10. La pauvreté est moins pénible à la campagne.
11. Les pauvres font trop d'enfants.

descriptif

Le débat mouvant est un jeu de positionnement sur base de phrases « inductives » en lien avec la pauvreté. La personne qui anime invite le groupe à s'interroger sur les différents aspects de la pauvreté à partir de ces onze préjugés. Les participant-es déconstruisent collectivement les préjugés dont il-elles sont porteur-euses à l'égard des personnes qu'ils-elles considèrent comme « pauvres », en Belgique et dans le monde. Cette forme d'échange ludique facilite la participation et l'écoute réciproque en invitant les membres du groupe à se déplacer dans l'espace en fonction de l'évolution du débat.

Le CNCD-11.11.11 a conçu une utilisation pédagogique du livre *Pauvrophobie : petite encyclopédie des idées reçues sur la pauvreté*, édité par Le Forum – Bruxelles contre les inégalités¹. En effet, les 11 préjugés et argumentaires qui constituent ce débat mouvant sont majoritairement basés sur une synthèse du contenu de ce livre.

déroulement

Étape 1 : introduction de la thématique

La personne qui anime présente l'activité comme un jeu de positionnement autour de la pauvreté. Avant de commencer l'animation, il est conseillé de donner quelques informations sur le sujet, afin que les participant-es puissent prendre conscience de l'ampleur du phénomène à travers le monde et en Belgique. Par exemple :
– 2,8 milliards de personnes, soit près de la moitié de la population mondiale, vivent avec moins de 2 dollars par jour².
C'est une personne sur trois.
– En Belgique, 1/5^e des Belges est en risque de pauvreté. 15% des belges souffrent de privation matérielle grave³.

Attention toutefois à ne pas dévoiler les arguments qui alimenteront les phrases inductives, sans quoi le débat risque d'être biaisé.

Étape 2 : positionnement

La personne qui anime invite les participant-es à se lever. Elle explique les « règles du jeu ». Au milieu de l'espace de débat coule une rivière : c'est la rivière du doute. Les participant-es pourront s'y placer s'ils-elles hésitent. De part et d'autre se trouvent les bords de la rivière. D'un côté, il y a le bord des « plutôt d'accord », en face celui des « plutôt pas d'accord ».

Pour commencer, les participant-es se tiennent debout au centre de la pièce. La personne qui fait l'animation énonce un préjugé. Les participant-es se placent en fonction de leur avis dans l'espace de débat. Une fois qu'ils-elles sont positionné-es, la personne qui anime vérifie que tout le monde est à sa place en s'assurant de la bonne compréhension de la proposition.

Étape 3 : argumentation

La personne qui anime demande à quelques participant-es de justifier leur positionnement. Les autres sont invité-es à se déplacer si l'argument développé modifie leur avis. La personne qui anime utilise ses propres ressources/arguments et/ou s'appuie sur le document mémo pour alimenter la réflexion et pousser plus loin le débat. Lorsque les échanges sont terminés ou si le débat ne trouve pas de consensus et dure trop longtemps, la personne qui anime passe à la phrase suivante.

Pour que cette étape soit porteuse de réflexion et de changement, et pour que l'ensemble des participant-es s'investisse au mieux dans le processus, il est vivement recommandé d'alterner les arguments en fonction de la position des participant-es dans l'espace de débat. Par exemple, la personne qui anime commence par interroger un-e participant-e « tout à fait d'accord » avec la phrase inductive; puis demande à un-e participant-e « pas du tout d'accord » de justifier son positionnement. En outre, afin que la parole circule de manière fluide, la personne qui anime peut inviter les participant-es à compléter l'information plutôt qu'à répéter le même argument s'ils-elles sont d'accord avec celui-ci. Enfin, il est conseillé à la personne qui anime de laisser la parole à tout le monde en priorisant les personnes qui n'ont pas encore parlé ou celles et ceux qui ne prennent pas la parole spontanément.

> D'autres conseils pour faire circuler la parole sont disponibles dans la partie « préparer votre animation » dans le focus pédagogique du guide de la mallette [in]égalités mondiales.

Étape 4 : synthèse du débat

La personne qui anime restitue au groupe ce qu'il a produit en effectuant une synthèse des échanges. Elle invite en faisant cela les participant-es à refaire le voyage du débat, mettant en évidence la pertinence des arguments échangés.

contenu

L'animation se construit autour de 11 phrases inductives, qui sont des préjugés sur la pauvreté. Pour chacune de ces phrases, nous proposons des questions de relance. Celles-ci peuvent appuyer la réflexion des participant-es si la personne qui anime considère qu'ils-elles n'ont pas encore toutes les clés à leur disposition pour déconstruire le préjugé. Des définitions et/ou des informations de base sont également proposées pour cadrer cette réflexion. Ce mémo est une base de travail. Par conséquent, la personne qui anime peut utiliser ses ressources/connaissances personnelles pour mener à bien la réflexion du groupe. Il est également possible d'obtenir des informations complémentaires sur la thématique en consultant le Guide de la mallette pédagogique [in]égalités mondiales du CNCD-11.11.11 ou sur le site web www.pauvrophobie.be

¹ <http://www.le-forum.org/news/86/7/Encyclop%C3%A9die-des-id%C3%A9es-re%C3%A7ues-sur-la-pauvret%C3%A9->

² <https://www.atd-quartmonde.org/faq/combien-y-a-t-il-de-pauvres/>

³ https://www.rtbef.be/info/economie/detail_15-des-belges-sont-a-risque-de-pauvrete-selon-une-enquete?id=8380316

1. LA PAUVRETÉ A TOUJOURS EXISTÉ ET ELLE EXISTERA TOUJOURS⁴

Depuis quand y-a-t-il des « riches » et des « pauvres » ?

La réponse dépend de l'échelle de temps considérée. Avant l'émergence de l'être humain moderne, il y a 150 à 200 000 ans, les sociétés humaines survivaient essentiellement grâce à la chasse, la pêche et la cueillette. L'existence de ces groupes d'humains nomades était certes précaire, mais tous les êtres humains vivaient dans des conditions matérielles similaires. Il n'y avait donc pas de « riches » et pas de « pauvres ». Certes, certaines inégalités sociales existaient déjà (les « personnes âgées » avaient préséance par rapport aux « jeunes » et la domination masculine sur les femmes était déjà affirmée). À l'aune de l'existence biologique de l'être humain, il est donc faux de dire que « la pauvreté a toujours existé ».

La grande percée des inégalités sociales date bel et bien de la « révolution agricole », suivie par la création des premières villes (~8000) et des structures politiques complexes (~3000). En effet, ces phénomènes ont permis l'**accumulation de grandes quantités de biens dans les mains de quelques rares privilégiés** (rois, prêtres, conquérants et commerçants). Et la situation a empiré avec l'**essor du capitalisme** et la généralisation du travail salarié : les producteur-trices ont été privé-es de leurs instruments de production, et ont été forcé-es de vendre leur force de travail à des employeur-euses, ce qui a engendré de nouvelles formes de pauvreté. En tenant compte de la durée totale de l'existence des sociétés humaines, **la pauvreté est même relativement récente**.

La pauvreté existera-t-elle toujours ?

Pendant la **période des Trente Glorieuses** (1945-1975), la pauvreté a brusquement et profondément changé dans les pays du Nord. On a vu une importante augmentation des salaires et l'explosion du pouvoir d'achat d'une large part de la population. Les mécanismes de soutien à la population ont eux aussi changé avec la mise en place du **système de protection sociale**. Cela n'a pas éradiqué les inégalités (les disparités des revenus et patrimoines restent énormes) mais a donné un sérieux coup de frein à la pauvreté et la précarité.

À l'heure actuelle, le niveau de pauvreté a de nouveau augmenté. Les systèmes de protection sociale sont mis sous pression à cause du **néo-libéralisme et de la privatisation croissante**. Le travail salarié est dévalorisé : les augmentations salariales ne compensent pas les hausses du coût de la vie. On voit ainsi se développer la classe « **des working poor** » (ce terme désigne ceux et celles qui travaillent, mais restent pauvres). Aujourd'hui, 75% de la population mondiale (soit plus de 5 milliards de personnes) n'a accès à aucun système de protection sociale formel⁵.

Cette évolution prouve que **la pauvreté n'est pas une fatalité**. Des choix politiques, économiques et sociaux, comme ceux adoptés pendant la période des Trente Glorieuses, permettent de réduire la pauvreté (juste rétribution du travail salarié, système de protection sociale performant, approche non-culpabilisante et non-répressive des victimes de la pauvreté, participation plus importante des plus riches à l'impôt, etc).

⁴ *Pauvrophobie*, Guy Vanthemsche, pp. 16-19 + pp. 396-399

⁵ <https://www.cncd.be/+plateforme-protection-sociale-pour-tous-+>

2. QUAND ON VEUT, ON PEUT ! SORTIR DE LA PAUVRETÉ EST UNE QUESTION DE VOLONTÉ⁶

Les sans-abri ont-ils-elles choisi de vivre dans la rue ?

À la fois **symptôme et conséquence d'une précarisation sociale générale**, le sans-abrisme est nourri par de nombreux facteurs. Certains sont **individuels**, comme les violences intra-familiales, le handicap ou encore la maladie. D'autre sont liés à l'**organisation sociale** : l'emploi se raréfie, l'accès aux droits sociaux se complexifie, les revenus les plus faibles n'arrivent plus à suivre la hausse des loyers, le surendettement progresse, etc. Autant d'éléments qui soulignent combien la misère résulte avant tout d'un choc entre difficultés individuelles et contexte sociétal (très) défavorable, et non pas d'un choix de se soustraire à l'ordre social et aux obligations d'une vie « normale ».

comanie ou encore d'alcoolisme. Par conséquent, ce processus de tri explique en grande partie la surreprésentation de ces profils dans nos rues. Pourtant, il existe bel et bien des programmes efficaces comme le « Housing First »⁷ qui pourraient faire l'objet de choix politiques.

Une question de volonté, vraiment ?

Pointer la responsabilité individuelle d'une personne pauvre dans ses difficultés socio-économiques, et conclure à son échec, c'est nier les inégalités des chances, se dédouaner de toute implication collective et habilement s'auto-classer dans les rangs de ceux qui veulent et de celles qui peuvent. En bref, c'est entretenir le **mythe de méritocratie**, mis à rude épreuve par les études empiriques. En effet, les « chances et malchances » de réussite scolaire et d'accès aux « bonnes places » se transmettent de génération en génération. L'école, loin de lisser ces inégalités, excelle dans la validation des héritages en consacrant les vainqueurs d'une course inégale au départ et en reléguant les perdants. Si le classement scolaire reste la voie sacrée pour maximiser ses chances de trouver un emploi stable et dignement rémunéré, certains « **accidents de la vie** » – perte d'un emploi, exclusion des systèmes de solidarité, séparation, maladie, etc. – peuvent raboter drastiquement les conditions de vie qu'on pensait garanties. Ces risques ont pourtant une occurrence plus forte chez les « petits » du système. Plus on est pauvre, plus on est exposé-e à ces risques. Plus le budget est serré, plus les charges sont lourdes et les coups du sort, insurmontables. Les chances de se tirer d'un mauvais pas reposent en grande partie sur les **ressources économiques, mais aussi culturelles et sociales**. La dotation de l'individu et son réseau sont déterminants pour échapper aux engrenages de l'exclusion.

Pourquoi ne pas demander de l'aide ?

En fait, **il n'existe pas de dispositifs d'aide en nombre suffisant**. Certes, de nombreux centres d'hébergement existent, et le nombre de places n'a cessé d'augmenter ces 20 dernières années. Mais encore faut-il pouvoir y accéder ! Pour ce faire, il faut répondre à un certain nombre de conditions et d'exigences, notamment avoir un « projet » ou encore être « motivé ». La pertinence de ces éléments est évaluée subjectivement par les travailleur-euses sociaux.ales lors d'un entretien. À ces conditions s'ajoute une contrainte financière, puisque les maisons d'accueil sont payantes, ce qui exclut de facto toutes les personnes ne bénéficiant pas d'un revenu ou d'une allocation de remplacement. Dans un contexte de saturation permanente, les travailleur-euses sociaux.ales sont contraint-es de trier et de sélectionner les personnes présentant un **pronostic élevé de réinsertion**, pour se conformer aux objectifs qui leur sont fixées par les pouvoirs publics. Il existe donc une – fâcheuse – tendance à refuser les personnes présentant des troubles psychiatriques, de toxi-

⁶ *Pauvrophobie*, Stéphane Roberti, pp. 348-351 ; Chahr Hadji, pp. 52-55 ; Yahyâ Hachem Samii, pp. 376-379

⁷ <http://www.housingfirstbelgium.be/fr/>

3. PAS DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ SANS CROISSANCE ÉCONOMIQUE⁸

Pourquoi croit-on que la croissance économique peut réduire la pauvreté ?

Les gouvernements ont fait de la croissance économique un objectif en soi. Tout est fait pour avoir la croissance la plus élevée possible, sans aucune considération. Encore aujourd'hui, nombreuses sont les personnes qui défendent l'existence de la « **théorie du ruissellement** », selon laquelle les revenus des plus riches sont injectés dans l'économie et donc enrichissent à terme l'ensemble de la société. Pourtant, cela n'est pas forcément vrai : l'argent épargné par les plus riches reste concentré dans quelques mains, et donc ne profite à personne sauf à ces dernier-es.

Une croissance économique, même forte, peut donc parfaitement se combiner avec une dégradation des **conditions de vie de la population**, mais aussi d'être génératrice d'**importants dégâts écologiques**. Par exemple :

– En Inde, alors que le pays a connu une forte croissance économique ces 20 dernières années (5% par an), près d'un tiers de sa population continue de vivre dans l'extrême pauvreté, selon la Banque Nationale.

– En Guinée Equatoriale, le PIB par habitant a été multiplié presque par 100 entre 1994 et 2012, alors que la population n'a pas vu ses conditions de vie s'améliorer, bien au contraire. Moins de la moitié de la population avait accès à l'eau potable. Le taux de mortalité infantile reste parmi les plus élevés du monde avec 20% des enfants mourant avant l'âge de 5 ans.

La justice fiscale permet-elle de réduire la pauvreté ?

La réduction de la pauvreté n'est possible dans nos société que si on est d'accord de **partager les richesses**. Aider les moins nanti-es, même si ils-elles ne travaillent pas, c'est faire tourner l'économie. Donner aux plus faibles, c'est donc **accroître la demande**, qui est le premier moteur de notre économie. La réduction de la pauvreté est une des sources de croissance économique, alors que l'inverse n'est pas forcément vrai.

La justice fiscale, c'est lorsque **chaque citoyen.ne paye sa juste part** pour le bon fonctionnement de la société dans son ensemble. En effet, **les impôts permettent de financer les services publics**, donc les routes, les hôpitaux, la sécurité sociale, les transports, etc. Mais c'est loin d'être une réalité : les grosses fortunes et les grandes entreprises font tout leur possible pour échapper à l'impôt, au détriment des classes moyennes et des personnes les plus pauvres, qui doivent compenser ces pertes. Concrètement, **l'évasion fiscale des 1% les plus riches de la population provoque une perte de recettes fiscales de 200 milliards d'euros⁹ au niveau mondial**.

⁸ *Pauvrophobie*, Robert Vertenuel, pp. 48-51

⁹ <https://www.cncd.be/IMG/pdf/cncd-11.11.11-dossier-justice-fiscale-aout-2019-version-web.pdf>

4. LES PAUVRES PROFITENT DU SYSTÈME¹⁰

Ils-elles ne font rien de leur journée !

Au temps consacré à la recherche d'offres d'emploi ainsi qu'à celui nécessaire aux sollicitations et aux présentations aux employeur-euses, s'ajoute bien souvent celui consacré à la formation professionnelle. Aujourd'hui, essayer de trouver un emploi, satisfaire aux prescriptions et attentes de l'administration est quasiment devenu une activité à temps plein.

En effet, depuis la mise en œuvre de la politique d'activation des chômeur-euses au début des années 2000, différents dispositifs incitatifs et contraignants ont profondément transformé le quotidien des demandeur-euses d'emploi au fur et à mesure que se mettait en place **une machinerie institutionnelle visant à systématiser leur suivi et leur contrôle**. À Bruxelles, chaque demandeur-euse d'emploi nouvellement inscrit ou qui en fait la demande signe ainsi un « plan d'action individuel » avec Actiris. Cette sorte de contrat définit les démarches à entreprendre pour retrouver du travail. Cette forme de « contractualisation » génère des devoirs et des obligations pour la personne qui cherche un emploi. Leur non-respect est susceptible d'engendrer des sanctions sous forme de suspension, voire d'exclusion, du bénéfice des allocations de chômage.

La protection sociale est trop généreuse, elle n'incite pas les gens à chercher du travail !

En réalité, hormis les pensions, la majorité des aides consistent en des **allocations dont les montants sont inférieurs au salaire minimum**. Par exemple, un-e allocataire isolé-e sans enfant touche une allocation d'insertion de 892,58 euros par mois ; alors que son salaire minimum net à temps plein serait de 1 463,84 euros. Un-e isolé-e avec enfants touche 1 190,27 euros au revenu d'intégration sociale et 1 246,44 euros au chômage complet, alors

qu'occupé-e à temps plein cette personne toucherait minimum 1 555,50 euros net. Certes, il existe des allocations de chômage supérieures au salaire minimum qui peuvent aller jusqu'à 1 702,48 euros ; mais elles ne concernent que moins d'1% des personnes indemnisées, et ce pour une période limitée vu la dégressivité rapide des aides. Une estimation de 2014 évalue à 300 000 le nombre de chômeurs et de chômeuses qui ont un niveau d'allocation tel qu'ils-elles devraient être incité-es à reprendre un emploi.

En Belgique, il y a assez de travail pour tout le monde !

Ce préjugé découle de la **vision qu'une personne sans emploi est responsable de sa situation**. Il-elle n'a pas assez cherché ; ou alors il-elle a mal cherché. Il-elle devrait ajuster son profil aux besoins des entreprises... Pourtant, il apparaît que le marché de l'emploi n'offre pas **de places** (à temps plein) en nombre suffisant pour toutes les personnes qui recherchent un emploi. Même celles et ceux qui ne reçoivent pas d'allocations peinent à trouver du travail : l'ONEM a étudié le devenir des chômeurs et chômeuses qu'il a exclu-es, et 30,7% seulement ont retrouvé du travail après six mois...

En confrontant la moyenne du nombre d'emplois qui transitent par les services publics pour l'emploi et celle du nombre de demandeurs et demandeuses d'emploi inscrit-es à ces mêmes services, on recense environ **8 offres pour 100 demandeur-euses d'emplois en 2016 en Belgique**. Il apparaît clairement ici qu'il n'y a pas assez d'emplois pour tous-tes. Et ce, sans même tenir compte de **la qualité** de l'emploi proposé, loin de permettre toujours la perception d'un revenu suffisant (offres pour quelques heures/semaine, conditions salariales défavorables, etc.).

¹⁰ *Pauvrophobie*, Thomas Lemaigre, pp. 34-37 + Stéphane Thys, pp. 60-64 + Gilles Van Hamme et Marion Englert, pp. 80-84)

5. LES PAUVRES NE SAVENT PAS GÉRER LEUR ARGENT¹¹

Ils-elles dépensent leur argent pour acheter de la drogue/de l'alcool !

« Les usagers de drogues sont parfois des sans-abri et les sans-abri sont parfois des usagers de drogue ». D'après une étude française de François Beck sur l'alcoolisation des personnes sans domicile, il s'avère que la population des personnes sans-abri dans son ensemble boit globalement dans les **mêmes proportions que la population générale**. L'étude montre également que les personnes sans-abri consommateur-trices d'alcool boivent **moins lorsqu'ils-elles sont hébergé-es correctement**.

Une autre constante souvent rencontrée chez les personnes sans-abri sont les phénomènes d'**automédication** : le recours à l'alcool et aux drogues est parfois utilisé pour se soigner, voire apaiser certains symptômes. De nombreux.es patient-es consomment des opiacés pour réduire les manifestations hallucinatoires de la psychose. L'héroïne peut adoucir leurs symptômes. Certain-es usager-es consomment de l'alcool pour réduire leur anxiété ou simplement affronter la solitude. Pour réduire les phénomènes d'automédication, il y a lieu de **travailler sur les causes de la souffrance psychique**. Ici, le travail psychothérapeutique va de pair avec le processus d'accès aux déterminants sociaux de la santé. En effet, avoir un emploi, un logement, des perspectives participe à aller mieux, à se rétablir, et à s'inscrire dans un parcours de réinsertion durable.

Ils-elles ne sont pas vraiment pauvres : Ils-elles ont des smartphones !

Au-delà d'une lutte pour disposer de biens de première nécessité, **vivre en situation de pauvreté est une véritable épreuve identitaire**. Certes, être en situation de pauvreté, c'est souffrir d'un état de privation de moyens financiers et

matériels élémentaires qui entraîne une difficulté à satisfaire ses besoins de base (se loger, se nourrir, se chauffer). Mais ça ne se limite pas à cela. Être en situation de précarité dans une société consumériste, c'est surtout être **mis-e à l'écart** de nombreuses activités de la vie quotidienne. Pour les personnes pauvres, consommer permet ainsi de s'octroyer un peu de plaisir et de liberté, d'avoir le sentiment de ne pas faire que survivre, de se rappeler qu'elles aussi peuvent faire partie de cette société qui érige l'opulence au rang de norme sociale dominante. Posséder **des biens de consommation à la mode est ainsi une façon de garder la « face », de contribuer au maintien d'une image positive de soi**.

Ils-elles n'auraient pas de dettes s'ils-elles savaient gérer leur budget !

Bien au contraire, le surendettement structurel lié à la pauvreté implique une lutte et une attention quotidiennes pour assurer sa vie et sa survie : compter chaque centime dépensé ; vivre au jour le jour sans épargne pour les dépenses imprévues ; faire des économies sur le chauffage, l'eau, les vêtements et l'alimentation ; postposer les soins médicaux ou s'en priver ; ne plus pouvoir acheter des médicaments ou se payer une visite chez un-e dentiste ; être incapable d'avoir une vie sociale normale, rendre visite à des ami-es ou acheter des cadeaux d'anniversaire aux membres de sa famille ; avoir peur des courriers, des huissier-es ; ... Avec comme corollaires la honte, le sentiment d'être impuissant-e, exclu-e, d'être un mauvais parent. Ce n'est pas que les pauvres ne savent pas gérer leur argent : c'est tout simplement **qu'ils n'en ont pas assez pour tout gérer à la fois, et le moindre imprévu se transforme en catastrophe**.

¹¹ *Pauvrophobie*, Perine Brotcorne, pp. 102-105 ; Eric Husson, pp. 122-126 ; Anne Defossez, pp. 254-258 ; Sébastien Alexandre, pp. 280-283

6. FERMONS LES FRONTIÈRES ! LE NIVEAU DE VIE SERAIT PLUS ÉLEVÉ SANS LES ÉTRANGER-ES !¹²

Ils-elles nous envahissent !

La perception vivace selon laquelle la migration est principalement un phénomène du Sud vers le Nord ne correspond pas à la réalité : seules 35% des personnes migrantes se déplacent du Sud vers le Nord, et **à peine 6 % des migrant-es tentent leur chance en Europe**. La migration Sud-Sud a pris bien plus d'ampleur que la migration Sud-Nord. En Afrique, par exemple, 80% de la migration a lieu au sein du continent¹³.

Les premiers pays d'accueil sont la Turquie, le Pakistan et le Liban, ce dernier comptant un-e réfugié-e pour six Libanais-es. Seulement **6% des migrant-es tentent leur chance en Europe**. De quoi relativiser le nombre de demandes d'asiles introduites dans l'UE... La Belgique, pour sa part, a enregistré 18 710 demandes en 2016. Une goutte d'eau dans l'océan quand on sait que l'UE compte plus de 508 millions d'habitantes et la Belgique plus de 11 millions...

Ils-elles volent le travail des Belges !

La réalité du marché du travail indique clairement que les étranger-es n'occupent pas les mêmes segments, ni les mêmes secteurs d'activité économique que les Belges, c'est-à-dire qu'ils-elles ne sont **pas des concurrent-es pour les mêmes emplois**. En effet, ils-elles sont embauchés dans des emplois qui n'attirent pas les Belges, où les conditions de travail sont les plus précaires (temps partiel, travail intérimaire, travail saisonnier et contrat à durée déterminée) et les plus difficiles, qui offrent les salaires les plus faibles. D'où la surreprésentation des étranger-es non-européennes dans les secteurs les plus précaires tels que l'intérim, les titre-services, la construction et l'Horeca.

Une étude a évalué l'effet de l'immigration des années 1990 sur le salaire moyen et sur l'emploi des travailleur-euses natives dans les pays de l'OCDE dont la Belgique. Les chercheur-euses ont partout observé son impact positif sur les salaires des natives les moins éduqué-es et l'absence d'impact sur la moyenne des salaires. Autrement dit, les personnes étrangères ne volent pas les emplois des Belges ; en revanche, ils-elles contribuent à leur mobilité dans l'échelle professionnelle et sociale.

7. LES PAUVRES SONT INCAPABLES DE SE PRENDRE EN MAIN DE MANIÈRE AUTONOME!¹⁴

Ils-elles sont privilégié-es en matière d'aide sociale!

De plus, les personnes migrantes **participent à l'économie**, car s'ils-elles travaillent, ils-elles paient des impôts et des cotisations sociales, et contribuent également à produire des biens et des services. En outre, ils-elles peuvent être créateur-trices de nouveaux emplois. C'est le cas lorsqu'ils-elles se lancent comme indépendant-es ou créent leurs propres entreprises, ajoutant ainsi leur touche personnelle à l'économie belge.

L'accès au système social belge est loin d'être illimité. Il est en effet **conditionné** : pour bénéficier d'un revenu d'intégration sociale (RIS), la personne demandeuse d'emploi doit être majeure, inscrite au registre de la population, disposer d'un droit de séjour supérieur à trois mois, prouver qu'elle ne dispose pas de ressources suffisantes ni de moyens de les acquérir, et être disposée au travail. Quant aux demandeur-euses d'asile, pendant l'examen de leur dossier, ils-elles n'ont droit qu'à une aide matérielle fournie par Fedasil ; et n'ont pas accès au marché du travail ni droit à l'aide financière du CPAS. Les personnes sans-papiers n'ont pas accès au travail et n'ont droit à aucune aide sociale, sauf à l'aide médicale urgente. Ils-elles sont donc dans une **situation extrêmement précaire**. De plus, pour celles et ceux qui reçoivent des aides et allocations, notamment de la part du CPAS, il est important de mentionner que le **montant reste très bas**. Ils-elles sont en effet en dessous des seuils de pauvreté fixés au niveau européen.

Il faut tout faire à leur place!

La prise en compte de l'usager-e et de son vécu contredit la « **conception assistancielle** » suivant laquelle le risque de dépendance de l'usager-e vis-à-vis des mécanismes de protection sociale s'accroît toujours un peu plus. Car ce sont bien les ressorts de la débrouillardise qui font toute la mécanique de la vie en situation de précarité. Les mères célibataires en offrent des illustrations à l'infini, proposant un portrait plus proche de la figure de l'héroïne résiliente que de la femme pauvre dépendante.

Pourquoi l'Afrique est-elle toujours si pauvre?

47% des personnes en Afrique subsaharienne vivent avec moins de 1,25 dollar par jour. Toutefois, ce nombre est en baisse, et les choses s'améliorent. Selon les estimations de la Banque Africaine de Développement (BAD), la croissance sur le continent africain a atteint 3,5% en 2018 (contre 3,6% en 2017) et devrait grimper à 4% en 2019 puis à 4,1% en 2020.

De plus, on ne peut pas dire que l'Afrique ne fait rien pour s'en sortir : en 2010, les Africain-es de la diaspora ont envoyé 51,8 milliards de dollars vers le continent. Pendant ce temps, 43 milliards ont été envoyés par l'aide des pays occidentaux, connus comme aide publique au développement (APD). Ces chiffres démontrent clairement que les Africain-es qui vivent actuellement à l'extérieur du continent envoient plus d'argent à leurs familles que tout le monde occidental réuni.

L'Afrique riche de ressources naturelles

Avec plus d'un milliard d'habitants, l'Afrique est considérée comme étant le continent le plus pauvre du monde. Paradoxalement, c'est le continent le plus riche au monde en termes de ressources naturelles. L'Afrique est riche, mais les Africain-es sont pauvres ; particulièrement parce que ses ressources sont exploitées par des compagnies étrangères qui s'installent sur le continent pour profiter d'une main-d'œuvre bon marché et d'une faible pression fiscale.

Il ne faut pas non plus oublier que les pays occidentaux, et notamment les pays européens, contribuent à créer et à entretenir la misère dans le monde. Et ce, par le rôle qu'ils jouent dans les guerres qui poussent à l'exil des millions de personnes ; par les politiques économiques qu'ils soutiennent et qui favorisent un partage inéquitable des richesses à travers le monde ; ou encore par la responsabilité qu'ils portent dans la dégradation de l'environnement et ses conséquences sur le climat, qui privent toujours plus de personnes de leur habitat. Concrètement, l'Europe et l'Amérique du Nord détiennent actuellement 67% des richesses mondiales, alors que l'Afrique n'en détient que 1% et l'Amérique latine 3%, le reste étant réparti entre les pays d'Asie et du Pacifique. Face à cette inégalité criante, un constat s'impose : nos pays ont les moyens et la responsabilité de faire plus.

¹² *Pauvrophobie*, Nouria Ouali, pp. 30-33 + Joël Machado, pp. 76-79 + Colette Durieux, pp. 175-177 + Anaïs Lefèvre, pp. 218-221, *Réfugiés et étrangers*, petit guide anti-préjugés, p.7 + p.15 + p.17

¹³ <https://www.cncd.be/IMG/pdf/dossier-campagne-migrations-web2.pdf>

¹⁴ *Pauvrophobie*, Jean Spinette, pp. 330-333

8. LA PAUVRETÉ TOUCHE DE LA MÊME FAÇON LES HOMMES ET LES FEMMES¹⁵

Les hommes et les femmes sont-ils égaux face au travail ?

Les femmes rencontrent encore aujourd'hui, dans de nombreuses sphères de leur vie, des inégalités qui les précarisent toujours ou les éloignent de leurs droits. En ce qui concerne le monde du travail, la situation reste particulièrement discriminatoire, en particulier pour les femmes moins qualifiées. Elles accumulent les difficultés spécifiques, que ce soit au niveau salarial, du temps de travail (beaucoup de temps partiel), des contrats précaires, des carrières planes (sans évolution), etc. Les femmes représentent 2/3 des travailleurs dans la tranche des bas salaires par exemple. De plus, la pénibilité du travail qu'elles effectuent est loin d'être reconnue (aide-soignante, aide-ménagère).

À cela s'ajoutent les situations personnelles vécues par les femmes, comme les violences ou le non-versement des pensions alimentaires qui accentuent leur précarité.

Et dans les familles monoparentales ?

Les familles monoparentales au Sud comme au Nord sont tenues dans leur grande majorité par des femmes. « En Belgique, 20,48% des familles sont monoparentales. Et dans 8 cas sur 10, le parent isolé est une femme ». De plus, une famille monoparentale sur deux vivrait en dessous du seuil de pauvreté¹⁶. Ce sont donc généralement les femmes seules et/ou avec enfants qui sont le plus précarisées. Elles sont d'ailleurs les premières touchées par les mesures d'austérité.

¹⁵ *Pauvrophobie*, Hafida Bachir, p. 119

¹⁶ https://www.rtbf.be/info/societe/detail_les-familles-monoparentales-parmi-les-plus-precarisees?id=8380245

9. TOUT LE MONDE PEUT SE RETROUVER À LA RUE

Sommes-nous tous-tes dans la même situation ?

Il y a lieu de déconstruire cette affirmation au regard des parcours de vie marqués par des formes de précarité multiples qui peuvent se situer à différents niveaux (rupture familiale, perte de logement, chômage, maladie, etc.). Mais heureusement, connaître une crise dans sa vie ne signifie pas nécessairement tomber à la rue. Les personnes les plus enclines à se retrouver à la rue sont celles qui ne parviennent pas à recourir aux différents services de la protection sociale et qui ne sont plus secourues par leur propre famille.

Autrement dit, la différence réside dans l'accumulation des précarités, des ruptures et des injustices subies au cours d'une vie. 1/5 des personnes dans la rue a été logé dans les services de protection à l'enfance, un autre cinquième a connu de graves crises familiales, 1/5 connaît une dépendance à l'alcool à la drogue ou à d'autres médicaments. En somme, les personnes sans-abri ont souvent rencontré de multiples crises et séparations, et ce, dès leur plus jeune âge.

10. LA PAUVRETÉ EST MOINS PÉNIBLE À LA CAMPAGNE ¹⁷

Il y a plus de pauvres en ville ?

Bien souvent, la pauvreté dans un pays comme la Belgique est associée aux quartiers urbains dégradés. Cette idée correspond à une réalité : en ville, le coût foncier conduit les habitant·es avec peu de moyens à se concentrer dans certains quartiers moins chers ; ce qui a pour effet de rendre la pauvreté plus visible. Mais ça ne signifie pas qu'il n'y a pas de pauvreté dans les campagnes ! Simplement, la contrainte de coût du foncier opère moins, ce qui signifie que la pauvreté est davantage dispersée, donc moins visible.

Vivre à la campagne coûte moins cher ?

On pense parfois que la pauvreté est moins pénible à la campagne, parce que les logements sont plus grands et comparativement moins chers que dans les grandes villes et métropoles. En outre, la vie à la campagne est associée à une meilleure qualité de vie (contact avec la nature, beauté du paysage, environnement sain). Cependant, vivre à la campagne entraîne également des charges financières supplémentaires, car il y a moins de transports publics pour accéder aux emplois et aux services. Acquérir un véhicule

représente une dépense très importante pour les personnes à faibles revenus. De plus, les distances parcourues sont longues, ce qui induit des frais de déplacement plus élevés ; et ce, quel que soit le mode de transports. Les dépenses de chauffage sont également plus élevées, ce qui pèse sur le budget des ménages.

La pauvreté y est-elle plus facile à vivre ?

Au contraire, le milieu rural est décrit comme très normé. La pression sociale, la stigmatisation et la manque d'anonymat peuvent dissuader les habitants de chercher à obtenir de l'aide. On y croise régulièrement ses voisin·es, son assistant·e social·e, des connaissances dans ses activités quotidiennes. On est donc plus facilement jugé·es par les autres, là où en ville il est aisé d'échapper à leur regard. Par conséquent, quoique la pauvreté soit davantage visible en ville, la vie à la campagne avec de faibles moyens peut également s'avérer très difficile.

¹⁷ *Pauvrophobie*, Xavier May, p. 291

11. LES PAUVRES FONT TROP D'ENFANTS ^{18 & 19}

Au Nord, ils-elles veulent profiter des aides sociales !

Réduire tout comportement humain à un choix rationnel économiquement parlant est aberrant et trompeur. Cela sous-entend que tout choix existentiel est un acte individuel, un produit de notre libre arbitre, ce qui met de côté d'autres déterminants, bien plus prégnants. Par exemple, la forme que donnent à nos vies nos histoires personnelles, à la fois irrédûctiblement singulières et inscrites dans des groupes, aiguillées par des institutions et pétrées d'une culture. Avoir un enfant est en réalité rarement motivé par un choix rationnel économiquement parlant. Pour preuve, une étude de la Ligue des Familles de 2014 démontre que les politiques de transferts financiers aux familles n'ont qu'un impact très limité sur la natalité. Concernant les familles monoparentales bruxelloises, les choix faits par les mères seules avec enfant(s) quant à un (non-)retour en couple sont beaucoup plus le fait des projets de vie que des avantages sociaux.

De plus, si un enfant peut « rapporter » une allocation, il coûte en moyenne au minimum, selon une évaluation du Gezinsbond, quelque 487,75 euros par mois : quand bien même une nouvelle allocation viendrait gonfler le budget familial, cela pèse très lourd sur le budget d'un ménage, a fortiori un ménage pauvre.

Au Sud, ils-elles sont déjà trop nombreux-ses !

Aussi spectaculaire soit-elle, la croissance de la population africaine n'a pourtant rien d'alarmant en soi : avec une densité moyenne de 30 habitants par km², contre une moyenne mondiale de 50, l'Afrique reste encore relativement peu peuplée, près de la moitié de l'espace subsaharien étant quasiment vide.

En outre, l'Afrique est entrée à son tour dans une phase de baisse de la fécondité depuis les années 1990. Par rapport aux années 1960, la diminution est de 1,5 enfant par femme pour l'ensemble de la région subsaharienne. Cette tendance à la baisse est appelée à s'accélérer avec l'urbanisation, qui incite les familles à limiter le nombre d'enfants.

On entend souvent que l'augmentation de la population constituerait l'une des principales menaces pour l'équilibre planétaire. En quinze ans, la population mondiale est passée de 6 milliards à 7,5 milliards d'humains. Les pays pauvres, et particulièrement l'Afrique avec sa forte croissance démographique, sont implicitement visés. Pourtant, un·e Africain·e pollue vingt fois moins qu'un·e Nord-américain·e. De plus, plusieurs scénarios, à l'horizon 2050, s'accordent pour conclure qu'il est possible de nourrir une population de 9 ou 10 milliards d'habitants à condition de réduire nos impacts environnementaux. Avant de se préoccuper de limiter la population mondiale si les ressources disponibles le nécessitent, il serait bon de s'intéresser à leur meilleure préservation et répartition des ressources, ainsi qu'une remise en cause du modèle consumériste.

¹⁸ <https://www.jeuneafrique.com/105822/societe/10-idees-re-ues-sur-l-afrique/>

¹⁹ *Pauvrophobie*, Thomas Lemaigre, p. 285

LE CNCD-11.11.11

est la coupole de près de 90 ONG de développement,
de syndicats et d'associations d'éducation permanente
engagées dans la solidarité internationale
en communauté française et germanophone de Belgique.

www.cncd.be

+32 (0)2 250 12 30

Pour toute animation à organiser
dans votre classe/école sur base de cet outil,
contactez directement un de nos bureaux régionaux :

brabantwallon@cncd.be

bruxelles@cncd.be

liege@cncd.be

namur@cncd.be

hainaut@cncd.be

luxembourg@cncd.be

**LE
FOR
UM**
BRUXELLES
CONTRE
LES
INÉGALITÉS

CNCD
11.11.11

PAUVROPHOBIE

avec le soutien de



Belgique

partenaire du développement



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE



Francophones
Bruxelles



4 WINGS
FOUNDATION



FONDS
WERNAERS

sense
PRODUCTION

graphisme Dominique Hambÿe /

éd. resp. Arnaud Zacharie, boulevard Léopold II, 184D à 1080 Bruxelles